

DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHÔNE
Arrondissement d'Aix-en-Provence



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	33
Conseillers en exercice	33
Qui ont pris part à la délibération	33

SEANCE DU
15 AVRIL 2026

Le quinze avril deux mille vingt six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe RAZEYRE, et à la suite de la convocation faite par le Maire le neuf avril deux mille vingt six et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Monsieur Philippe RAZEYRE, Madame Valérie LOUBEYRE, Monsieur Nicolas MESPLOMB, Madame Kristel SODANO, Monsieur Pierre GIVONE, Madame Marie Anne LEQUEUX, Monsieur Sébastien KNOCKAERT, Madame Régine COQU, Madame Caroline DE SAINT REMY, Monsieur Guillaume HENRY, Madame Sandrine SAVIN, Madame Christelle PAGE, Monsieur Fabrice QUERLIER, Monsieur Raul TRUJILLO, Madame Khadija KHASSIME, Monsieur Axel COSTANSO-BITZ, Monsieur Adrien ROIG, Madame Basma LAMOUCI, Madame Julie BORTELS VIRGONA, Madame Christelle GIRBE, Monsieur Rémy ROCCHIA, Monsieur Justin DUBOIS, Monsieur Jean-Jacques DECORDE, Madame Sylvie BOUDOU, Madame Claire BLANC, Monsieur Alain ARIA, Madame Karen LECHALIER, Madame Hélène ALLIETTA, Madame marie GED, Monsieur Dominique MEYER

REPRESENTES : Monsieur Jérémy CROIZON à Monsieur Sébastien KNOCKAERT, Madame Diane JADAS à Madame Valérie LOUBEYRE, Monsieur Fabrice MATTEÏ à Madame Hélène ALLIETTA

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Justin DUBOIS

<p>DELIBERATION N° 2026-012</p>	<p>Institutions</p> <p>Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)</p>
-------------------------------------	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1 et ses paragraphes 5, L.1411-6, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), est une commission obligatoire chargée d'analyser les dossiers de candidature, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de donner un avis sur ces offres dans un rapport motivé afin de choisir le délégataire du service public lorsque la ville souhaite confier la gestion d'un service public dont elle est responsable par convention de délégation de service public.

La CDSP se compose du Maire ou de son représentant qui la préside et par 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la nomination des représentants de la Ville doit se faire au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas y recourir, hormis les dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **PROCEDE A L'ELECTION**, selon les modalités rappelées plus haut, des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la CDSP

Monsieur le Maire constate que 2 listes sont déposées

Liste A – Majorité municipale	
Titulaires	Suppléants
Diane JADAS	Valérie LOUBEYRE
Julie BORTELS	Nicolas MESPLOMB
Régine COQU	Marie-Anne LEQUEUX
Jérémy CROIZON	Sébastien KNOCKAERT

Liste B – opposition municipale	
Titulaires	Suppléants
Alain ARIA	Sylvie BOUDOU

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- a) Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) **33**
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls (article L66 du code électoral) **0**
- d) Nombre de suffrages déclarés blancs **4**
- e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) **29**

Quotient électoral (suffrages exprimés divisé par les sièges à pourvoir) **5,8**

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus (S)	Ratio (S ÷ QE)	Sièges 1ère répart.	Reste (S – N×QE)	Sièges 2ème répart.	Total sièges
Liste A (majoritaire)	24	4,138	4	0,8000	0	4
Liste B (opposition)	5	0,862	0	5,0000	1	1
TOTAL	29		4		1	5

- **PROCLAME** élus membres de la Commission de Délégation

Titulaires	Suppléants
Diane JADAS	Valérie LOUBEYRE
Julie BORTELS	Nicolas MESPLOMB
Régine COQU	Marie-Anne LEQUEUX
Jérémy CROIZON	Sébastien KNOCKAERT
Alain ARIA	Sylvie BAUDOU

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance

Justin DUBOIS



Le Maire de Lambesc,

Philippe RAZEYRE



Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



ID : 013-211300504-20260415-DB_2026_0012-DE